

## **Vers la simplification des systèmes fiscaux : étude analytique Towards tax systems simplification: analytical studies**

**Himrane Mohammed<sup>1\*</sup>, Rimouche Kaoutar<sup>2</sup>, Larioui Abderrezak**

<sup>1,2,3</sup> Laboratoire de recherche en finances publiques et marchés  
financiers, université de Jijel,

<sup>1</sup> [m\\_himrane@univ-jijel.dz](mailto:m_himrane@univ-jijel.dz), <sup>2</sup> [kaoutarrimouche97@univ-jijel.dz](mailto:kaoutarrimouche97@univ-jijel.dz),

<sup>3</sup> [a.larioui@univ-jijel.dz](mailto:a.larioui@univ-jijel.dz)

Date de réception: 2021-07-30 Date de révision: 2021-08-02 Date d'acceptation: 2022-05-27

### **Résumé**

Le but de cette étude est de réduire l'effet négatif de la complexité fiscale. Bien que les réformes fiscales aient pour ambition de baisser l'impôt, élargir l'assiette et modifier la structure des activités exonérées, la majorité des législations fiscales sont d'autant plus complexes que de nouvelles règles sont introduites, visant à modifier l'assiette, le recouvrement et le contentieux des impôts et taxes.

Cette étude démontre que la complexité fiscale est très coûteuse et les coûts de la mise en conformité avec la législation fiscale croissent continuellement. Inversement, la simplification fiscale dénote des avantages évidents : les charges administratives deviennent réduites et la conformité fiscale serait facile et volontaire chez le contribuable.

**Mots clés :** Système fiscal, simplification fiscale, complexité fiscale, conformité fiscale, Algérie.

### **Abstract**

The aim of this study is to reduce the negative effect of tax complexity. Although the ambition of tax reforms is to lower taxes, widen the base and modify the structure of exempt activities, the majority of tax laws are all the more complex as the introduction of new rules is continued, aimed at modifying the assessment, collection and litigation of taxes.

This study shows that tax complexity is very costly and the costs of complying with tax legislation are continually increasing. Conversely, tax simplification shows obvious advantages: administrative burdens become reduced and tax compliance would be easy and voluntary for the taxpayer.

**Keywords :** Tax system, tax simplification, tax complexity, tax compliance, Algeria.

\* Auteur correspondant: Himrane Mohammed, Email: [m\\_himrane@univ-jijel.dz](mailto:m_himrane@univ-jijel.dz)

## 1. Introduction:

Très souvent, l'une des justifications fondamentales d'une réforme fiscale est la recherche de la simplification du système fiscal. Cette justification est évoquée comme une raison de base d'une réforme. D'ailleurs, c'est pour cette raison que bien qu'il ait des réformes récurrentes et périodiques, il n'en demeure pas moins que la complexité fiscale continue de susciter des critiques et des inquiétudes de la part des entreprises.

De toute évidence, le concept de la complexité fiscale qui est un concept multidimensionnel demeure relativement négligé dans la littérature (Sturm, 2020). La première version de l'indice de complexité fiscale a été seulement publiée à la fin de l'année 2012.

À vrai dire, des règles complexes entraînent l'augmentation des charges de la conformité fiscale des entreprises et génèrent une réduction de leurs ressources financières, sans toutefois y faire profiter le budget de l'État. Ajouté à cela, des contribuables pourraient être atteints d'une souffrance psychologique découlant d'une législation fiscale les contraignant à effectuer des tâches complexes sous peine de se voir appliquer des sanctions et des pénalités (Godwin, 1978). Assurément, une taxation inégale démotive les contribuables qui qualifient parfois le système fiscal d'injuste et d'inéquitable (Tran Nam and Evans, 2014).

À ce titre, il est important de mettre en évidence d'un point de vue fiscal qu'il n'y a pas seulement des incitations fiscales qui attirent une entreprise, mais également d'autres facteurs tels que l'équité fiscale, le volume des coûts de conformité fiscale, la complexité des règles, etc.

Notre étude examine un aspect particulier de la fiscalité. Il s'agit de minimiser l'effet négatif de la complexité fiscale. En effet, à travers notre étude, nous cherchons à répondre aux questions principales suivantes : **Quelles sont les raisons de la complexité fiscale ? quels sont ses aspects ? et quelles sont ses mesures de simplification en Algérie ?**

Pour mener à bien notre étude, le présent article est structuré de la manière suivante : dans un premier temps, il est exposé le bon système fiscal et le principe de simplification. Dans un second temps, l'étude

présente les raisons et les aspects de la complexité fiscale. Puis, elle expose la complexité fiscale et le coût de conformité. Ensuite, elle fournit les mesures de simplification, et enfin, notre étude présente les mesures de simplification prises par l'Algérie à l'égard de son système fiscal.

## **2. Le bon système fiscal et le principe de simplification**

Le système fiscal ne doit en principe ni décourager ni entraver les objectifs économiques nationaux, tels que la croissance économique, la formation de capital et la compétitivité internationale. Une charge fiscale élevée a un impact négatif sur l'activité économique à travers la réduction du niveau d'épargne et d'investissement, ce qui réduit l'entrepreneuriat et l'emploi.

### **2.1 Les principes d'un bon système fiscal**

Un impôt complexe dissuade les entrepreneurs, fait fuir les investisseurs nationaux et étrangers, ralentit le niveau d'entrepreneuriat et produit des pertes à cause des coûts de conformité.

En réalité, toutes les propositions pour un bon système fiscal avaient pour but d'éliminer la complexité fiscale. En effet, les suggestions s'articulent pour la plupart autour de la simplification. La première proposition de principes fiscaux remonte au début de la révolution industrielle. Dans *The Wealth of Nations* (1776), Adam Smith a soutenu l'idée que la fiscalité devrait suivre quatre principes (maximes). Il a introduit la commodité des impôts, la certitude, l'équité et l'efficacité. Ces principes sont associés dans une certaine façon directement ou indirectement à la question de la complexité fiscale.

La science économique a beaucoup progressé depuis l'époque d'Adam Smith, et dans ces dernières décennies, certains auteurs écrivains ont proposé d'autres principes. À titre d'exemple, Joseph E. Stiglitz a présenté cinq principes pour un bon système fiscal : la simplicité administrative, la flexibilité, l'efficacité, la responsabilité politique, et la justice (Stiglitz, 2000, P.457).

D'autre part, l'Organisation professionnelle nationale des experts-comptables agréés aux États-Unis (AICPA) décrivent dix principes à suivre

pour concevoir des régimes fiscaux viables et équitables (AICPA, 2001), connus sous l'appellation des dix principes d'une bonne politique fiscale. Il s'agit de la simplicité, l'équité et la justice, la croissance économique et l'efficacité, la neutralité, la transparence, la minimisation de la non-conformité, le recouvrement rentable, l'impact sur les revenus publics, la certitude, et la commodité de paiement.

## **2.2 La simplification fiscale**

De prime à bord, la simplification est un concept opposé de la complexité. Les chercheurs modernes insistent notamment sur l'idée de la simplification de l'action fiscale car les systèmes fiscaux se sont au fil du temps alourdis et complexifiés.

La complexité fiscale est considérée par les contribuables comme un facteur contribuant au comportement de non-conformité (Natrah, 2013). À ce titre, nous pouvons présenter d'ailleurs la complexité d'un système fiscal comme étant le coût total de la mise en conformité et administratif supporté en vue de se conformer aux obligations fiscales.

Nous allons ici présenter les principes les plus retenus dans la littérature au regard de l'évaluation de la simplification du système fiscal. Il s'agit de la certitude, l'efficacité et la transparence.

### **2.2.1 La certitude**

Pour les entreprises assujetties à l'impôt, les codes fiscaux comportent un ensemble de règles d'une grande complexité, illisible et coûteux dans son fonctionnement. Dans certains pays, il ne passe pas une semaine sans qu'un membre du gouvernement ne parle pas d'une modification d'impôt. En France, en 2014, l'inspection générale des finances a recensé 179 taxes, et au cours des dix dernières années, le Parlement a adopté en moyenne plus de 200 dispositions fiscales annuellement, modifiant ainsi plus de 800 articles du code général des impôts qui comporte 5344 articles, soit un sixième du code (Bied-Charreton, 2017). A ce titre, ces chiffres montrent un certain niveau d'incertitude qui ne fait qu'accentuer l'inefficacité et l'instabilité du système fiscal d'un pays.

En fait, le principe de certitude est étroitement lié au principe de simplicité. Assurément, plus les règles fiscales sont complexes, plus le principe de certitude sera compromis.

### **2.2.2 L'efficacité sociale et économique**

Les systèmes fiscaux manquent d'objectif clair en matière de réduction des inégalités sociales et jouent de moins en moins le rôle de la justice sociale, et ce, face à un foisonnement de tout type d'impôts.

En France, il existe aujourd'hui près de deux cents niches fiscales, et l'impôt sur le revenu est appelé à être d'autant plus simplifié que la diversité des prélèvements obligatoires rend les impositions moins efficaces. Encore mieux, bien que l'impôt sur les sociétés soit imposé à des taux parmi les plus élevés des pays de l'OCDE, les recettes fiscales en France sont relativement faibles.

En outre, pour des raisons de simplification fiscale, il y a aujourd'hui un intérêt croissant pour les textes réglementaires et pour l'interprétation des dispositions législatives. Toutefois, cette ambition de simplification pourrait compliquer la loi, d'autant plus que le texte réglementaire tarde à voir le jour. Le décalage d'application d'une loi affecte directement la concurrence commerciale des entreprises du fait qu'elles tendent d'introduire des dispositifs de veille.

### **2.2.3 La transparence fiscale**

La transparence d'un système fiscal est un moyen de lutte contre la corruption. En effet, la complexité favorise les phénomènes de la corruption et ceux de la fraude et d'évasion fiscales. Il est constaté aujourd'hui que ces phénomènes pratiqués par les contribuables se sont intensifiés ces dernières décennies à cause de la complexité qui a caractérisé les systèmes fiscaux (Tanzi, 2017).

À cet effet, l'administration fiscale nécessite une réadaptation de la réglementation fiscale afin de s'acheminer vers plus de dématérialisation et encadrer l'accès électronique en vue de faire de la transparence un outil de contrôle.

Un régime fiscal plus complexe ouvre des voies vers des intérêts étroits et aux lobbyistes qui essayent d'influencer les politiques publiques. Par exemple, ces dernières années, la complexité de la fiscalité internationale a été associée à l'augmentation des pratiques de corruption et d'évasion fiscale (Pogge & Mehta, 2016).

### **3. Les raisons et les aspects de la complexité fiscale**

#### **3.1 Les raisons de la complexité**

La documentation fiscale est une combinaison de la doctrine et de la jurisprudence. Même avec sa consultation intégrale, il n'est pas parfois possible d'obtenir une réponse définitive à une question fiscale. L'existence des lacunes juridiques, par omission ou autre, augmente proportionnellement le niveau de la complexité fiscale.

La complexité fiscale est principalement attribuable aux difficultés rencontrées par les contribuables pour tenter de se conformer à la législation fiscale. Le fait que les impositions fiscales se rapportent aujourd'hui dans la plupart des pays à un large éventail (droits, taxes, impôts, cotisations, redevances, prélèvements, etc.), le système fiscal est de plus en plus complexe et très coûteux à respecter, en raison principalement d'une complexité de la législation fiscale multi-juridictionnelle.

En plus, la diversité des objectifs de l'impôt telle que l'équité et la redistribution de la richesse entre les individus du même pays contribue davantage à la complexité fiscale. En effet, l'une des principales raisons de la complexité est le désir d'instaurer une équité entre les contribuables en raison du fait qu'un bon système fiscal doit être conçu de telle façon qu'il soit adapté aux situations particulières des contribuables. Néanmoins, dans un environnement économique et social instable et fluctuant, il semble être difficile de concevoir et administrer de tel régime au sens absolu.

De même, l'objectif constamment recherché d'une certitude économique conduit souvent à des amendements fréquents dans les règles fiscales, ceci accentue davantage l'incertitude économique et sociale pour les entreprises et limite leurs choix commerciaux. En fait, pour les

entreprises, rien n'est pire en matière fiscale que l'instabilité des textes. En fait, l'incertitude des règles fiscale, responsable de l'incertitude micro et macroéconomique, influe sur les stratégies adoptées et sur l'évaluation du rapport risque et performance des organisations.

Dans le même ordre d'idée, l'existence d'une multitude d'activités commerciales compliquent davantage le système d'imposition, notamment l'imposition des revenus de personnes physiques et morales. Si un système fiscal se complexifie davantage, c'est parce que le volume des contribuables augmente ainsi que la nature de leur activité se diversifie et s'élargit en donnant lieu à de nouvelles situations fiscales. Afin de s'adapter à tous les différents cas de figure, des régimes particuliers s'établissent, en même temps que le développement de plusieurs sortes de déductions et d'exonérations fiscales. Éventuellement, des sous-systèmes fiscaux engendraient une sorte de chevauchement et de compétition à l'intérieur même du même régime fiscal.

Si nous prenons l'exemple des USA, l'impôt sur le revenu qui a été introduit en 1913, il comportait 400 pages de lois et de règlements. À l'époque, certains membres de la Cour suprême, qui devaient approuver la nouvelle loi, avaient commencé la critique de sa complexité. En 2006, la loi et les règlements connexes avaient atteint le nombre extraordinaire de 66 498 pages (Edwards, 2006). Ces dernières années, le nombre de pages a continué de croître à un rythme accéléré.

En fait, la complexité du système fiscal tient à d'autres raisons. Le gouvernement qui a besoin de nouvelles recettes impose des impôts et relève des taux. En agissant ainsi, l'administration recourt à de nouvelles règles dures et rigoureuses en vue de freiner la fraude. La fiscalité est d'autant plus complexe qu'il y a une inclusion de nouvelles règles à l'intérieure des textes législatives et réglementaires existants, et ce dans l'esprit de réduire l'évasion fiscale (McGill et al, 2017, p: 4).

Les notions d'évasion et d'évitement semblent aussi être trop complexes pour être distinguées par les professionnels. Pour l'évitement fiscal, il est lié à l'utilisation des moyens légaux pour atténuer le montant

de la taxe à payer. Quant à l'évasion fiscale, elle est relative à la violation délibérée de la loi pour atteindre le même objectif.

Dans le même esprit, certains facteurs de l'environnement économique et social influent également sur le système fiscal et accentuent ainsi son instabilité et sa complexité. La taxation qui est un outil servant à retrouver les équilibres nationaux, intervient dans de ce cadre pour réorganiser le secteur informel, réajuster les déficits financiers et budgétaires, et absorber les crises économiques et sociales.

Cependant, au lieu de simplifier les textes fiscaux, certains gouvernements continuent encore aujourd'hui d'intensifier la complication des textes. En effet, la réforme fiscale de Trump en 2017 a accumulé de nouvelles dispositions complexes et laissé la majorité des failles sans élimination (Stiglitz, 2019, p10).

### **3.2 Des aspects sur la complexité fiscale**

Nous allons présenter certains aspects de la complexité fiscal qui nous semble être plus apparentes à savoir, l'interprétation différente des textes, l'inégalité de l'information, la TVA comme l'impôt le plus complexe, et les obligations et les répressions fiscales.

#### **3.2.1 Interprétation différente des textes**

Slemrod (1989) énumère quatre dimensions principales de la complexité fiscale : la force exécutoire, la prévisibilité, la difficulté et la manipulabilité. Le caractère exécutoire et la prévisibilité se rapportent à la loi fiscale tandis que la manipulabilité et la difficulté se réfèrent aux adaptations des contribuables au droit fiscal. À ce titre, si trop d'impôts tue l'impôt, parallèlement, l'établissement des impositions fiscales, des procédures, des assiettes, des méthodes de recouvrement et d'autres sont régis par des lois qui laissent présager que trop de lois fiscales tue encore la loi fiscale.

Dans ce cadre, il existe de nombreuses dispositions qui paraissent simples, mais en réalité elles comportent des interprétations opposées et provoquent des avis contradictoires entre les contribuables d'une part, et l'administration fiscale, d'autre part. Les dispositions fiscales comportent

souvent une série de renvois à d'autres textes juridiques. En outre, certains concepts, même s'ils semblent être similaires et utilisés dans un même contexte, ont des connotations différentes. Par exemple : la franchise et l'exonération, et encore la réduction, l'abattement et la réfaction. Ajouté à cela, la combinaison de différentes règles relatives aux barèmes exprimés en taux marginal, aux multiples déductions et abattements catégoriels, et à la division du revenu par le nombre de parts de quotient familial rend ces barèmes d'imposition totalement illisibles.

À ce stade, plus la quantité des mots est considérable dans les textes législatifs et réglementaires, plus l'incompréhension et la confusion s'installe. Ceci complique inévitablement le traitement litigieux. Autrement dit, la complexité est en partie à l'origine des situations contentieuses. Prenons par exemple le cas de l'impôt sur le revenu, il y en a plusieurs catégories, certains taux sont libératoires, mais d'autres ne le sont pas. Certains impôts sont imposés à la source contre des redevables légaux, mais d'autres sont payés au niveau des recettes par le biais des redevables légaux et des redevables réels. De même, une partie des contribuables sont contraints de liquider leur propre impôt, mais également l'impôt de certains autres sujets fiscaux sous peine d'une sanction fiscale.

Dans le même ordre d'idée, les systèmes fiscaux de certains pays sont devenus si complexes que des demandes d'éclaircissements, sur le traitement d'une question fiscale donnée, sont adressées à différents bureaux de la même administration fiscale, et reçoivent quelque fois des réponses différentes.

D'autre part, certaines études comprennent des indicateurs de mesure de la complexité fiscale notamment sur le volume de la législation fiscale et des dépenses de conformité. Un travail récent aux États-Unis par Brady (2017) a utilisé la longueur du code fiscal et des textes réglementaires comme indicateurs pour mesurer la complexité fiscale. Le Progressive Policy Institute aux USA utilise, à son tour, le nombre de dépenses fiscales par État, y compris les crédits, les déductions, les exonérations, comme indicateurs pour la complexité fiscale (Weinstein, 2014).

### **3.2.2 La complexité : une forme d'inégalité devant l'information**

Le temps et les frais destinés à l'accomplissement des obligations fiscales et à la recherche de différentes possibilités d'optimisation favorisent les situations d'inégalité devant l'impôt.

La complexité produit une asymétrie d'information. Les commerçants les plus informés grâce à leurs conseillers sont en mesure d'appréhender le système fiscal, et en conséquence de saisir notamment les incitations et les avantages octroyées par des régimes dérogatoires. Il existe de nombreux cas d'aides aux entreprises, et il est toujours difficile de suivre le changement des dispositions. L'incertitude générée par la complexité des textes dissuade certains contribuables de tirer profit des déductions et des crédits légitimes, tandis que d'autres trouvent des possibilités d'évasion fiscale dans des dispositions ambiguës.

Dans ce sens, un petit commerçant serait plus démuné qu'une grande entreprise fortunée qui pourrait en profiter des conseils fiscaux et accéder facilement aux avantages en réduisant les erreurs non intentionnelles, et ce, en raison de sa capacité financière. La complexité défavorise à ce titre les plus diminués. En fait, les contribuables qui peuvent se permettre d'en bénéficier d'une expertise fiscale se trouvent dans une situation avantageuse par rapport à la question de conformité.

### **3.2.3. La taxe sur la valeur ajoutée : l'impôt le plus complexe**

Bien que les taxes à la consommation doivent être généralement plus neutres que les autres taxes, leur mise en œuvre peut s'avérer très complexe car elles portent sur des taux différents, des exonérations et même des pratiques frauduleuses. La complexité de la TVA et des taxes de vente entraîne des coûts de mise en conformité importants pour les entreprises qui doivent verser des impôts au gouvernement. La TVA est une taxe recouvrée sans bruit. Parce qu'il existe un système de séparation entre celui qui la paie au niveau des recettes des impôts ; le redevable légal, et celui qui en supporte la charge ; le consommateur final.

Le coût de cette complexité s'ajoute au coût total des impôts puisque des ressources ayant été dédiées à la production sont mobilisées pour

observer la législation fiscale. La complexité de la taxe à la consommation d'un pays se mesure par le nombre d'heures qu'une entreprise consacre chaque année pour se conformer à cette taxe, telle que mesurée dans le rapport « Paying Taxes 2019 » de PwC et de de la Banque mondiale. Les pays obtiennent de meilleurs scores s'ils consacrent moins d'heures à observer leurs taxes à la consommation. La Pologne reçoit le pire score avec 172 heures d'observation en un an. La Suisse obtient le meilleur score en n'exigeant que huit heures par an pour observer sa taxe à la consommation. Le nombre moyen d'heures d'observation au sein de l'OCDE est de 54,1 heures 47 (PWC,2018).

Une taxe sur l'achat des biens devrait être imposée au moment de l'achat quand une personne a encore le choix d'acheter le bien et payer la taxe. La commodité du paiement est importante pour garantir le respect du régime fiscal. Plus un impôt est difficile à payer, plus il est probable qu'il ne soit pas réglé.

À ce titre, les taxes sur la valeur ajoutée peuvent également être simplifiées en appliquant un taux unique à une assiette fiscale aussi large que possible. C'est le secret de la simplicité administrative et de l'obtention de revenus élevés avec des taux d'imposition inférieurs. L'OCDE a récemment estimé que la Bolivie, qui utilise un taux de TVA unique sur une base très large, a collecté près de 100 pour cent du potentiel fiscal tandis que le Mexique qui a utilisé plusieurs taux au cours de la même période, y compris un taux nul pour certains biens et services, n'a collecté que 25% du potentiel (OCDE, 2017, p. 36).

### **3.2.4 Obligations et répressions fiscales**

En matière fiscale, un petit oubli peut être grave et dommageable pour la situation financière de l'entreprise. Les exigences de conformité sont multiples et plusieurs obligations contribuent grandement à la non-conformité. Dans le cas des taxes sur l'emploi, un employeur est tenu de produire des déclarations de salaires versés à la sécurité sociale et à la recette des impôts. Cette exigence peut facilement être résumée en une seule déclaration sans entraîner des pertes de revenus.

À ce stade, force est de constater que le code des impôts est si complexe que des fautes parfois honnêtes, des actes intentionnels ou des négligences peuvent avoir l'apparence d'une activité criminelle. Il convient de noter ici que des écarts fiscaux peuvent se produire quand il y a des fautes intentionnelles, suite à la non-déclaration fiscale, la sous-déclaration de revenus, la surestimation des déductions, et les omissions de transactions, etc. Egalement, ils peuvent se manifester suite à des fautes involontaires telles que des erreurs mathématiques ou d'incompréhension des règles.

En règle générale, les dispositions peuvent ne pas être respectées par des contribuables si elles sont jugées trop complexes à comprendre. De ce fait, des dispositions claires sont requises pour tout régime fiscal afin d'encourager la conformité fiscale. Les mesures de conformité doivent trouver un équilibre entre le niveau de conformité souhaité du côté du contribuable et le coût de mise en place des procédures. Le système de retenue à la source encourage la conformité fiscale, tandis que le système de sanctions intervient ultérieurement suite à des comportements non conformes aux lois fiscales.

En vérité, les autorités fiscales ont pour mission de garantir une conformité fiscale élevée parmi les individus. Cette mission s'articule sur deux principes : un principe « doux » et un autre « dur ». Le premier principe stipule que l'autorité fiscale doit faire de son mieux pour faciliter la conformité « soft » à travers l'information, la sensibilisation et l'utilisation de la technologie et favoriser le plus grand nombre possible de contribuables à s'y conformer. Le second qui concerne un pouvoir coercitif applique des amendes et des sanctions. Ce pouvoir est utilisé parfois d'une manière abusive, et nuit souvent à la confiance entre les entreprises et l'administration fiscale. Or, cette relation est supposée être fondée sur des procédures justes, transparentes, et simplifiées.

#### **4. La complexité fiscale et le coût de conformité**

Les entreprises subissent des dépenses liées au domaine de la fiscalité et de la tenue de comptabilité. Il s'agit à titre d'exemple de conserver des documents, maîtriser des lois, recruter des comptables, engager des frais

de correspondance avec les services fiscaux, etc. En plus, il y a des pénalités à infliger en cas de non-conformité. D'où l'intérêt d'unifier et regrouper certaines déclarations de revenus en vue d'aider les entreprises à accroître le niveau de leur conformité et baisser la valeur des coûts de cette conformité.

En fait, la dénonciation de la complexité fiscale devrait trouver sa justification, ne serait-ce que dans les coûts de conformité supportés par les entreprises. Ces coûts sont de type comptable et fiscal. En 2012, au Canada, le cout total de la conformité avec les dispositions de l'impôt sur le revenu seulement se situait entre \$5.84 et \$6.96 milliards (Speer et al., 2014).

Aux coûts comptables, il faut rajouter aussi les coûts économiques et sociaux. L'augmentation du nombre des prélèvements et l'évolution des exemptions vont renchérir le coût global de gestion de l'impôt.

À cet égard, les coûts de recouvrement d'une taxe devraient être réduits au minimum tant pour le gouvernement que pour les entrepreneurs. Ce principe est étroitement lié au principe de la simplicité. Plus une taxe est complexe, plus les coûts administratifs sont élevés et les contribuables doivent supporter plus de charges pour s'adapter aux obligations fiscales.

Dans la pratique, les facteurs responsables de la non-conformité fiscale sont nombreux. Ils peuvent être dus aux fortes exigences fiscales, aux connaissances limitées en matière fiscale, ou à l'incapacité de se faire bénéficier du service d'un expert fiscal. Dans ce cadre, Kirchler (2011) a soutenu l'idée que le facteur de confiance envers le gouvernement est important pour la mise en conformité fiscale. Plus le niveau de confiance est élevé envers le gouvernement, plus le niveau de conformité fiscale est grand.

## **5. Les mesures de simplification**

Le système actuel est tellement complexe que la plupart des entreprises paient des experts comptables et auditeurs, et achètent des logiciels de calcul comptable et fiscal en vue de déclarer leurs impôts de façon conforme et régulière.

### **5.1 Les comportements de rationalité fiscale des entreprises**

Une façon d'évaluation des coûts de mise en conformité consiste à convertir le temps du travail consacré à la conformité fiscale en unités monétaires. Selon le rapport Doing Business 2020, le processus d'acquiescement de 9 impôts en France nécessite 139 heures de travail par an. Et celui de l'IS est de 28 heures (World Bank, 2020). Pour y parvenir, il est supposé qu'une heure passée à préparer une déclaration de revenus retient un coût économique d'une heure de travail. Toutefois, cette quantification des coûts de mise en conformité peut être complexe, et les calculs peuvent inclure des frais sur l'achat des logiciels. Il faut évaluer aussi le temps consacré à la tenue des registres et l'établissement des formulaires, ce temps qui aurait pu être engagé dans une activité économique et productive.

### **5.2 Les mesures à adopter par les gouvernements**

Il y a lieu de favoriser le respect du système fiscal qui permettrait une meilleure conformité grâce à la compréhension des conséquences fiscales de leurs transactions. En effet, certains décideurs politiques ont tendance à se servir du code des impôts pour accélérer la croissance économique et le dynamisme entrepreneurial (Watson et Kaeding, 2019) à travers l'introduction des régimes simplifiés qui peuvent élargir l'assiette fiscale par l'attraction de nouveaux entrepreneurs et favoriser très particulièrement une plus grande acceptation de l'impôt. D'ailleurs, la complexité du processus de calcul semble être inutile. Il est en effet possible d'obtenir pratiquement le même résultat fiscal à l'aide d'un barème simplifié (Malabouche, 1991).

De leur part, Landais et al., (2011, p8) recommandent la création d'un nouvel impôt sur le revenu, remplaçant le grand nombre de taxes et procédures existantes notamment la contribution sociale généralisée (CSG), l'impôt sur le revenu sous sa forme actuelle, le prélèvement libérateur, la prime pour l'emploi, et le bouclier fiscal.

Par ailleurs, la retenue à la source de l'impôt sur le revenu simplifie la vie des contribuables, c'est l'employeur qui acquitte l'impôt à la place des employés, en leur versant un salaire net. De même, le système des taux

libératoires est plus simplifié et plus pratique. Il permet au contribuable de se libérer intégralement de ses devoirs fiscaux immédiatement après l'acquittement des droits.

En outre, la simplification fiscale suppose à cet égard l'application de moins d'exemptions fiscales car toute exemption devrait être accompagnée d'une définition particulière, ce qui pourrait être difficile à comprendre, appliquer, ou contrôler. Encore, l'instauration des taxes dissuasives pour certains produits ne doivent être mises en œuvre qu'en dernier ressort, et seulement lorsque les démarches contractuelles ne donnent pas satisfaction.

À ce niveau, il convient de signaler que la complexité fiscale comprend deux vitesses : une fiscalité internationale et une fiscalité locale. Le droit fiscal international est également incroyablement complexe. Car les pays sont obligés de ratifier plus de conventions fiscales en vue d'éviter les doubles impositions fiscales. Dans ce sens, l'échange des informations de type fiscale entre pays aide à l'évidence à gérer la complexité, et se révèle à cet égard, comme un outil de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Finalement, il y a lieu d'encourager les journées d'études et les publications explicatives des nouvelles dispositions apportées par les lois de finances. Et également, les formations de mise à jour comptable et fiscale qui permettent l'actualisation des connaissances et des compétences.

### **5.3 Mesures numériques d'aides à la simplification**

L'introduction également de l'informatique soutient l'idée de gérer la complexité existante, et elle se révèle à cet égard un outil particulièrement précieux. La capacité de stockage digital et la puissance de calcul des machines aident d'une manière significative les autorités fiscales à mieux détecter l'évasion fiscale d'autant plus qu'un vaste volume de transactions s'opèrent de plus en plus. Les parties prenantes vont inévitablement assister à une baisse du phénomène de corruption. Ce dernier se propage davantage quand il y a plus de rencontres physiques entre le contribuable et le personnel de l'administration fiscale.

Au cours des dernières années, les gouvernements ont mis en place des moyens numériques pour soumettre les déclarations de revenus. L'avantage le plus visible de la technologie numérique des administrations fiscales qui sont capturés dans Doing Business est le dépôt électronique des déclarations de revenus et le paiement électronique des impôts. Ces systèmes électroniques ont réduit le coût de la conformité pour les contribuables et les gouvernements. Pour les contribuables, le dépôt électronique permet de gagner du temps en réduisant les erreurs de calcul dans les déclarations de revenus et facilitant la préparation, le dépôt et le paiement des impôts. Cela crée également un environnement fiscal plus stable, car toutes les informations dont les contribuables ont besoin peuvent être mises à disposition en ligne. Pour les autorités fiscales, le dépôt électronique allège la charge de travail et réduit les coûts opérationnels - tels que les coûts de traitement, de stockage et de traitement des déclarations de revenus.

Une autre possibilité offerte par la technologie numérique est le pré-remplissage des déclarations de revenus par les autorités fiscales en utilisant les informations reçues auprès des tiers. Les contribuables vérifieront simplement les informations qui leur sont présentées, ce qui allègera certainement le fardeau de la conformité fiscale.

## **6. Des mesures de simplification du système fiscal Algérien**

### **6.1. Le système fiscal Algérien**

Le système fiscal en Algérie est un système déclaratif qui va comprendre trois régimes à partir de l'exercice 2022. Le régime du réel est appliqué aux contribuables dont le chiffre d'affaires annuel excède 8 000 000 Da. Le régime de l'IFU correspond aux petites activités des personnes physiques dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 8 000 000 Da. Récemment, la loi de finance pour 2022 a restitué un ancien régime ; le régime simplifié qui concerne les professions libérales. Leurs bénéficiaires sont a priori non commerciaux car les titulaires ne disposent pas de registres de commerces, mais plutôt des agréments octroyés par les tutelles concernées.

Actuellement en Algérie, la charge fiscale moyenne pesant sur une entreprise représente 66.1 % de son bénéfice net avant impôts (World Bank, 2020b).

En outre, le système fiscal algérien est structuré et régi par six codes fiscaux : code des impôts directs et taxes assimilées, code des taxes sur le chiffre d'affaires, code des impôts indirects, code des procédures fiscales, droits de l'enregistrement, code de timbre.

Par ailleurs, le code des procédures fiscales, créé en 2001, régit la relation entre l'administration fiscale et les contribuables, il expose leurs droits et obligations respectifs. Il détermine aussi les bases imposables pour le recouvrement des impôts et des procédures contentieuses.

Pour l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), il reste inchangé, et parmi les taux d'imposition les plus bas de la région MENA, tandis que l'introduction récente de plusieurs proportions basées sur le type d'activité (19% pour la production, 23% pour les travaux publics, et 26% pour les services) peut être considéré comme une tentative d'un rajustement de la fiscalité des personnes morales.

Dans ce contexte, si l'IRG et l'IBS sont des impôts employés sur les revenus et les bénéfiques, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), quant à elles, ont pour élément de leur base d'imposition le chiffres d'affaires.

Depuis 2018, les taux de la TVA ont connu des changements suivant la chute des prix du pétrole, désormais la TVA comporte un taux normal de 19 %, et un taux réduit de 9 % appliqué à certains produits ayant une considération soit économique, sociale ou culturelle. Quant à la TAP, elle est payée dans la commune où l'activité a lieu. Cependant, les contribuables de la direction des grandes entreprises (DGE) peuvent payer cette taxe avec toutes les autres taxes au bureau de cette direction. Le taux varie entre 1 et 3% du chiffre d'affaires.

## **6.2. Des mesures de simplification globale**

Les réformes s'inscrivent principalement dans une logique de lutte contre la fraude, l'évasion, l'octroi d'avantages fiscaux ainsi que la simplification des textes.

Dans ces dernières années, l'Algérie a procédé à la simplification de son système fiscal. De ce fait, la DGI a bénéficié de programmes financés par l'Union Européenne notamment le programme de Modernisation et d'Assistance aux Réformes Administratives (MARA). Ce dernier s'est déroulé sur quatre ans (2005 à 2008). Dans le cadre de ce programme, la Direction Générale des Impôts a mis l'accent sur l'aménagement de la législation fiscale ; la communication interne et externe et notamment l'actualisation du plan de communication de la DGI.

A cet égard, les mesures les plus phares sont la création de nouvelles directions dans le but de simplifier la coordination et les déplacements, telles que la Direction des Grandes Entreprises qui permet de regrouper des tâches et des fonctions dans un seul service afin de réduire le nombre des services de base (Kharroubi et Djillali, 2020).

Les Centres des Impôts (CDI) regroupant toutes les fonctions de gestion, de recouvrement, de contrôle et de contentieux actuellement exercées par les inspections, les recettes et les Directions des Impôts de Wilaya. Ils constituent à ce titre, l'interlocuteur fiscal unique pour les contribuables. Enfin, les Centres de Proximité des Impôts (CPI) permettent de rapprocher l'administration du contribuable, une manière de promouvoir le civisme fiscal.

D'autre part, il avait lieu de monter un site internet pour la DGI, où elle publie des codes gratuitement téléchargeables, en plus des dépliants, des circulaires et des instructions ainsi que des lois de finances disponibles aux contribuables.

Egalement, la Direction des Grandes Entreprises (DGE) rappelle aux contribuables qu'il est mis à leur disposition un portail réservé aux téléprocédures, intitulé « JIBAYATIC ». Ces services sont accompagnés par une aide conviviale qui prémunit d'erreurs de calculs inhérentes à la procédure papier. L'adhésion à ce service permettra indéniablement aux

contribuables d'accomplir au mieux de leurs obligations fiscales à distance et partant une meilleure prestation.

En ce qui concerne les déclarations annuelles, l'administration fiscale a harmonisé les délais de déclarations fixés par la législation en vigueur à travers la loi de finance en 2011. Cette loi prévoit que tous les contribuables soumis à l'IBS ou à l'IRG doivent se référer à cette date butoir dans le but d'harmoniser et d'uniformiser les délais de dépôt des déclarations et réduire le niveau de discordance.

Dans cette esprit, et afin de faciliter les relations avec le contribuable, le régime forfaitaire a été remplacé par l'impôt forfaitaire unique. L'IFU est un substitut d'une série d'impôts, en l'occurrence la taxe sur la TAP, la TVA, et l'IRG. Il a été question d'imposer les personnes physiques ou morales, les sociétés et les coopératives qui exercent une profession industrielle, commerciale, artisanale ou non commerciale, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 15 000 000 DA. La nouvelle loi de finance de 2022 a revu à la baisse le seuil à 8 000 000 DA.

Enfin, afin d'éviter que le contribuable ait le sentiment d'être soumis à des décisions arbitraires de l'administration, il était indispensable que les décisions de rejet de comptabilité doivent répondre à des critères objectifs, et ne puissent en aucun cas relever d'une décision arbitraire. A cet effet, il a été question d'abandonner l'imposition d'office en cas de rejet de comptabilité. C'est dans ce contexte d'abus, qu'une nouvelle circulaire administrative du 18 février 2014 a été élaborée. Actuellement, le rejet de comptabilité ne relève plus de la compétence de l'imposition d'office (Himrane et Larioui, 2020).

Une nouvelle mesure qui a été bien reçue par les contribuables en 2009 est la réunion de l'arbitrage. Cette opportunité permet au contribuable vérifié de présenter les condoléances devant le directeur ou le responsable de CDI après la réception d'une notification primitive. Cette procédure permet au contribuable d'exposer les erreurs d'imposition faites par ses vérificateurs et éviter ainsi le processus complexe du contentieux fiscal, et ce, avant l'établissement de la notification finale et du rôle d'imposition.

En outre, l'article 22 de la LFC pour 2008, est relatif à la mise en place d'un nouveau dispositif de contrôle désigné "vérification ponctuelle de la comptabilité". Cette nouvelle procédure, moins contraignante que la vérification de comptabilité en raison de son caractère ponctuel permet un contrôle rapide. La vérification ponctuelle de comptabilité est une procédure de contrôle ciblé, moins exhaustive, plus rapide et de moindre amplitude. Elle porte sur une période limitée qui peut même être inférieure à une année <sup>1</sup>.

Une autre méthode est le rescrit fiscal introduit par la loi de finance 2012. Le rescrit fiscal est une procédure qui permet au contribuable de demander à l'administration fiscale des clarifications sur le régime fiscal auquel sera soumise son entreprise. La réponse de l'administration qui s'appelle "rescrit fiscal" donne des garanties juridiques sous certaines conditions (Himrane et Larioui, 2020). Il est probable de solliciter l'administration pour une clarification engageante peut évidemment conduire à une réponse à contre sens des attentes de l'entreprise, mais l'avantage est qu'une fois la clarification obtenue, elle protège l'entreprise lors des contrôles ultérieurs.

### **6.3. Les mesures de simplification adoptées par la loi de finance 2022**

Nous allons se focaliser proprement dans cette section sur la dernière loi de finance 2022 et essayer de dégager ses mesures relatives au sujet de la simplification fiscale.

À travers cette loi, nous relevons la mise en place d'un régime simplifié destiné aux professions non commerciales (professions libérales). En effet, il y a lieu désormais d'une séparation des bénéficiaires professionnels en deux catégories : les bénéficiaires industriels et commerciaux, et les bénéficiaires des professions non commerciales. Vu la différence des deux régimes, il n'est pas normal de continuer à soumettre les professions libérales au régime de l'IFU. Ceci peut être justifié par la limite de l'IFU. Ce dernier n'autorise pas de déduire les charges professionnelles telles que les amortissements

---

<sup>1</sup> La circulaire administrative n° MF / DGI / DRV/2009 portant sur la vérification ponctuelle de comptabilité, Algérie.

et les loyers contrairement au régime simplifié qui permet de déduire toutes les charges justifiées.

En plus, les dispositions de l'article 14 de la loi de finance 2022 prévoient la redéfinition des revenus provenant des activités agricoles. Cela va impliquer l'annulation de l'aspect industriel de l'élevage de volailles et de lapins, en tenant compte des dispositions de la loi 16-08 du 03 aout 2008, procurant la vocation civile à l'activité agricole. Cet amendement va lever l'ambiguïté associée longtemps à la classification des revenus agricoles imposables. A présent, il sera annulé l'arrêté interministériel du 15 avril 1992 définissant les activités agricoles et cuniculicoles à caractère industriel. A cet effet, il n'y aura plus de mésinterprétation des revenus qui ont trait aux volailles et lapins.

Par ailleurs, l'article 38 modifié les dispositions de l'article 138 bis stipule que les groupes de sociétés à l'exclusion des sociétés pétrolières peuvent opter pour le régime du bilan consolidé en vue de simplifier les déclarations fiscales de plusieurs entités. L'option est faite par la société mère et acceptée par l'ensemble des sociétés membres. En cas de l'exercice concomitant de plusieurs activités relevant de différents taux par les sociétés membres du groupe, les bénéfices résultant de la consolidation sont imposables au titre de chaque taux, suivant la quotepart des chiffres d'affaires déclarés pour chaque segment d'activité.

Il y a lieu de mentionner également que la nouvelle loi prévoit que le prix d'acquisition ou la valeur de création du bien est majoré des frais d'acquisition, d'entretien et d'amélioration, dûment justifiés, dans la limite de 30 % du prix d'acquisition ou de la valeur de création. Devant l'impossibilité d'apporter de pièces probantes relatives aux frais liés à la valeur du bien cédé, cette disposition va permettre d'apporter des simplifications pratiques au calcul de la plus-vue réellement dégagée.

Il est aussi proposé de réviser à la hausse la valeur de l'avantage en nature correspondant à la nourriture de 50 à 400 DA par repas à défaut de justification qui avait connu beaucoup de spéculation par le passé. Ce montant n'a pas fait l'objet d'actualisation depuis 1999 et qui ne reflète plus la valeur économique réelle de la dépense supportée par les sociétés.

Cette nouveauté va soulager les entreprises en enregistrant une dépense proche à la charge réellement supportée.

Egalement, un autre point qui nécessite une clarification et actualisation est les frais d'un faible montant. L'article 43 de LF prévoit que les éléments de faible valeur dont le montant hors taxe n'excède pas 60.000 DA peut être constaté comme charge déductible de l'exercice de leur rattachement au lieu d'être enregistré entant qu'un bien de l'actif. Cette mesure va certainement procurer beaucoup de clarté sur la méthode de l'écriture comptable des opérations d'achat.

Enfin, une autre façon de simplification est l'institution de nouveaux taux libératoires à travers lesquels les contribuables règlent plus facilement leur paiement. En effet, la distribution des bénéfices ayant été soumis à l'impôt sur les bénéfices des sociétés ou expressément exonérés seront soumis à un taux de 5 % libératoire d'impôts. Cette nouvelle imposition va aligner la taxation des revenus distribués, en effet, avant cette loi les dividendes substitués sur des personnes physiques étaient taxées tandis que celles distribuées sur les sociétés ne le sont pas.

## **6. Conclusion :**

La simplification fiscale reste à la fois un principe et un objectif politique important. Un système fiscal plus simple profite aux contribuables, aux entreprises, à l'administration fiscale, et à l'économie.

L'étude considère que les systèmes fiscaux n'ont pas intérêt d'être complexes. En effet, la complexité nuit d'une façon dramatique aux contribuables, car elle leur produit un sentiment d'insécurité financière et stratégique, dans la mesure où elle coûte également cher à la croissance des activités et réduit l'efficacité de toute réforme fiscale.

L'Algérie est à l'instar des autres pays s'engage à lever la confusion et l'ambiguïté dans les différents codes fiscaux, en employant des termes simples, clairs et compréhensibles, ce qui n'entraîne pas une interprétation erronée des textes, ainsi que la dématérialisation des procédures relatives aux obligations fiscales.

Cependant, un élément qui reste à réexaminer dans la législation algérienne est les frais de réception qui ne sont pas limités et difficiles à gérer par les contribuables. La législation doit procurer plus d'éclairage sur les valeurs maximums à déduire et les situations de déductibilité des frais de restauration et d'hôtellerie, et ce pour éviter tout redressement fiscal dans ce sens.

Un autre élément de simplification recommandé à prendre en compte dans les lois de finance futures est la nécessité de taxer également toutes les catégories de revenus soumises à l'IRG avec le même taux et non pas avec des taux différents.

## 7. Liste Bibliographique:

- **AICPA. (2001).** Guiding Principles of Good Tax Policy: "A Framework for Evaluating Tax Proposals". In American Institute of Certified Public Accountants, New York.
- **Bied-Charreton, V. (2017).** «Le foisonnement fiscal, une maladie française ». In *Études*, Décembre (12), 47-58.
- **Brady, D. (2017).** "Tax Complexity 2017: As the Burden Grows, Taxpayers' Patience Shrinks". In Policy Paper 178. National Union Taxpayers Foundation.
- **Edwards, C. (2006).** "Income Tax Rife with Complexity and Inefficiency". In *Tax and Budget Bulletin*, Cato Institute, No. 33, April.
- **Godwin, M. R. (1978).** "Compliance Costs - The Cost of Paying Taxes". In *Omega International Journal*, 6(5), 389-398.
- **Himrane M, Larioui A, (2020),** Le Contrôle Fiscal En Algérie, Quel est l'impact des reformes ? , *Journal of Advanced Economic Research*, Volume 4, Numéro 2, Pages 136-150.
- **Kharroubi H, Djillali A (2020 ).** « Réforme et modernisation de l'administration fiscale », *Revue Nouvelle Economie*, Vol:11/ N°:02. p140-165.
- **Malabouche Gérard (1991).** « L'impôt sur le revenu : un mécanisme complexe ». In: *Economie et statistique*, n°241. (pp. 19-29).
- **McGill R, Hays C, Lipo S. (2017).** "Practical Guide to Global Anti-Tax Evasion Frameworks" (English Edition). In Palgrave Macmillan, Switzerland.

- **Natrah, S. (2014).** “Tax knowledge, tax complexity and tax compliance: taxpayers’ view”, In *Procedia: Social and Behavioural Sciences*, 1069-76.
- **OECD. (2017).** “Revenue Statistics in Latin America and the Caribbean 2017, OECD, Paris.
- **Pogge, T & Mehta, K (2016),** «Global Tax Fairness», Oxford University Press, Oxford.
- **PWC. (2018).** “Paying taxes 2019“, World bank group, [https://www.pwcavocats.com/fr/assets/files/pdf/2018/11/pwc\\_-\\_paying-taxes-2019.pdf](https://www.pwcavocats.com/fr/assets/files/pdf/2018/11/pwc_-_paying-taxes-2019.pdf).
- **Slemrod, J. (1989).”** Complexity, Compliance Costs, and Tax Evasion”. In Roth, J. A. and Scholz, J. T. (eds.), *Taxpayer Compliance, Social Science Perspectives*: (pp.156–181). University of Pennsylvania Press: Philadelphia.
- **Smith A. (1976) [1776].** « An Inquiry into the Nature and Wealth of Nations». E. Cannan (ed.). The University of Chicago Press. Chicago.
- **Speer, Sean, Milagros Palacios, Marco Lugo, and François**
- **Stiglitz J. E. (2000).** «Economics of the Public Sector». W. W. Norton & Company, Third edition, New York/London.
- **Stiglitz J. E. (2019).** «People, Power, and Profits: Progressive Capitalism for an Age of Discontent», W. W. Norton Company, New York.
- **Sturm, S. (2020).** “Tax Complexity in Canada: A Comparative Perspective”. *Accounting for Transparency Working Paper Series*, No. 20 (2020).
- **Tanzi, V. (2017).** “Corruption, complexity and tax evasion”, in *eJournal of Tax Research*, Volume 15(2),144-160.
- **Tran-Nam, B. and Evans, C. (2014).** “Towards the development of a tax system complexity index”, *Fiscal Studies*, 35(3), 341–370.
- **Vaillancourt (2014).** “The Cost to Canadians of Complying with Personal Income Taxes”. The Fraser Institute. <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/cost-to-canadians-of-complying-with-personal-income-taxes.pdf>.
- **Watson G, Kaeding, N. (2019).** “Tax Policy and Entrepreneurship: A Framework for Analysis”. In *Fiscal fact*, No. 647 April,2019.
- **Weinstein, Paul, Jr. (2014).** “The State Tax Complexity Index: A New Tool for Tax Reform and Simplification”. In *Policy Memo*. Progressive PolicyInstitute.<https://www.progressivepolicy.org/wp->

[content/uploads/2014/04/2014.04-Weinstein\\_The-State-Tax-Complexity-Index\\_A-New-Tool-For-Tax-Reform-and-Simplification1.pdf](#).

- **World Bank. (2020a).** “Economy Profile of France: Doing Business 2020”. Doing Business, World Bank Group, Washington, DC.
- **World Bank, (2020b).** “Economy Profile of Algeria Doing Business 2020” Indicators. Doing Business, World Bank Group, Washington, DC.